



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 septembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT

Madame Céline RENAUD
Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : ENVIRONNEMENT

Rapport 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

La Loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, ont institué la présentation au conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, reçu de l'établissement public de coopération intercommunale compétent dans le domaine.

La gestion de ces deux services a été déléguée en 1991 par la Ville de Dijon à la Lyonnaise des Eaux. Cette compétence a été transférée en 1999 au district de l'agglomération dijonnaise (compétence optionnelle), depuis transformé en métropole (compétence obligatoire). L'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement sur la Ville de Dijon est aujourd'hui confiée à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) Odivea.

Le rapport annuel pour l'exercice 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement a été approuvé par Dijon Métropole au Conseil métropolitain du 26 juin 2025 et transmis à la Ville de Dijon.

Les principaux éléments pour l'année 2024 sont présentés ci-après.

SERVICE DE L'EAU POTABLE

L'eau distribuée à Dijon est pour partie d'origine karstique (sources de Morcueil et du Suzon, forage des Gorgets) et pour une autre partie d'origine alluviale (champs captants des Gorgets et de Poncey-les-Athée - Flammerans).

L'eau provenant de Poncey-les-Athée - Flammerans subit sur le lieu de captage un traitement de déferrisation-démanganisation et de filtration au charbon actif, tandis que les eaux de la source de Morcueil sont traitées par ultrafiltration dans l'usine Henri Navier située sur le site de Chèvre-Morte.

Des désinfections par chloration sont effectuées en six points du réseau sur Dijon pour garantir la qualité de l'eau distribuée.

En 2024, à l'échelle de la métropole qui compte 52 203 abonnés, 14 698 786 m³ ont été consommés. Les volumes facturés sur la commune de Dijon ont été de 8 547 330 m³ pour 24 071 abonnés.

5 438 compteurs ont été renouvelés en 2024 sur les 54 129 que dénombre le service.

Le réseau d'eau potable sur la commune de Dijon, d'une longueur de 537 km, représente 46 % du linéaire total de la Métropole. Le rendement du réseau sur la commune s'établit en 2024 à 84,1 %.

Parmi les faits marquants en 2024, sont à noter :

- Les travaux réalisés sur la canalisation de la source de Morcueil à Fleurey-sur-Ouche ont été inaugurés à l'occasion de la journée mondiale de l'eau le 22 mars 2024. La conduite d'adduction en fonte de diamètre 700 mm, datant de 1903 et sujette à des fuites, a ainsi été renouvelée sur près de 2 km.
- Face aux épisodes de sécheresse qu'a connus le territoire ces dernières années, Dijon métropole, en lien avec ses délégataires de l'eau Odivea, Sogedo et Suez, s'est engagée le 30 avril 2024 dans une vaste opération de distribution gratuite de kits économiseurs d'eau « Optim'eau » aux 130 000 foyers du territoire métropolitain.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Les eaux usées produites sur le territoire de Dijon métropole sont collectées par 891 km de réseaux (hors branchements), dont 362,3 km pour la seule commune de Dijon. $\frac{3}{4}$ du réseau de la commune est de type unitaire, recueillant aussi bien les eaux usées que les eaux pluviales.

Outre les effluents de Dijon, la station d'épuration Eauvitale de Dijon-Longvic, d'une capacité de 400 000 Équivalent Habitant, traite les eaux usées en provenance des communes de Longvic, Ouges, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Talant, Daix, Ahuy, Plombières-lès-Dijon, Corcelles-les-Monts, Fénay, Saint-Apollinaire (depuis avril 2023) et par le biais de conventions de déversements d'Asnières-lès-Dijon, Étaules, Messigny-et-Vantoux, Velars-sur-Ouche, Bellefond et Ruffey-lès-Echirey.

En 2024, le volume total des eaux usées traitées était de 24 529 610 m³ contre 19 726 996 m³ en 2023, soit une hausse de plus de 24 %. Étant donné la nature majoritairement unitaire du système de collecte des eaux usées arrivant à la station de Dijon-Longvic, l'évolution du volume traité est à mettre en relation avec l'évolution du cumul pluviométrique, qui a atteint un niveau non atteint depuis 2013 avec 881 mm enregistrés à la station Météo-France de Dijon-Longvic.

Le système d'assainissement de Dijon-Longvic est ainsi déclaré conforme à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 par les services de l'État.

4 189 tonnes de boues d'épuration (matières sèches) ont été évacuées de la station d'épuration et intégralement valorisées par compostage.

Parmi les faits marquants en 2024, est à noter :

- Le nouveau bassin d'orage de 15 000 m³, construit en amont de la station d'épuration Dijon-Eauvitale et qui s'ajoute à celui existant de 30 000 m³, a été inauguré le 11 avril 2024. Ce bassin complémentaire va permettre de réduire encore les déversements d'effluents dilués dans le milieu naturel lors d'épisodes pluvieux.

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Sur la commune de Dijon, le prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif, sur la base d'une consommation annuelle type de 120 m³, est de 3,7553€ TTC/m³ au 1^{er} janvier 2025 : 1,7886 € TTC/m³ pour l'eau potable et 1,9667 € TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

A titre de comparaison, le mètre cube était de 3,8878 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2024, soit une baisse de 3,4 % du prix de l'eau.

Cette baisse est liée à l'actualisation contractuelle des parts Odivéa aux 1^{er} avril 2024 et 1^{er} octobre 2024 pour l'eau potable (-1,49 %) et assainissement (-5,58 %).

A noter que de nouvelles formules d'indexation de la rémunération d'Odivéa pour les services d'eau potable et d'assainissement ont été actées par avenant en décembre 2022, afin de mettre en cohérence les produits d'exploitation avec l'évolution des charges constatées du délégataire.

La réforme des redevances des agences de l'eau a par ailleurs conduit au remplacement à compter du 1^{er} janvier 2025 des redevances :

- Pollution d'origine domestique (0,29 € HT/m³ au 31/12/2024),
- Modernisation des réseaux de collecte domestique (0,16 € HT/m³ au 31/12/2024),

par les redevances :

- Consommation d'eau potable (0,43 € HT/m³ au 01/01/2025),
- Performance des réseaux d'eau potable (0,01 € HT/m³ au 01/01/2025),
- Performance des systèmes d'assainissement collectif (0,01 € HT/m³ au 01/01/2025).

Le montant additionné des nouvelles redevances s'équilibre ainsi avec celui des redevances supprimées.

A l'échelle nationale, le prix global moyen de l'eau au 1^{er} janvier 2024, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, était de 4,69 € TTC/m³ : 2,32 € TTC/m³ pour l'eau potable et 2,37 € TTC/m³ pour l'assainissement collectif (Source : Rapport national de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de l'OFB – Edition de juin 2025).

Le Conseil,

après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte du rapport 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	